

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 23-944**

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 863 133 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

---

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 567 (30) de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 21 novembre 2018 afin de permettre des travaux sous le Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) (Annexe A);

CONSIDÉRANT QUE la subvention est versée sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'emprunter la somme 863 133 \$ qui représente la subvention versée par le Gouvernement du Québec dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil tenue le 23 mai 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une copie du dit règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits, qu'ils déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture par la greffière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit adopté le règlement, portant le numéro 23-944, ordonnant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 863 133 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 3

La Ville pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la lettre de confirmation de l'aide financière provenant du ministère des

Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 novembre 2018, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2023.



SIMON DESCHÊNES  
MAIRE



Me SYLVIE LEPAGE  
GREFFIÈRE

<b>1 Renseignements généraux</b>					
Nom de l'organisme municipal Ville de Sainte-Anne-des-Monts		Code géographique 04037		Numéro du règlement 23-944	
<b>2 Identification de l'emprunt et du service de la dette à la charge de l'organisme municipal</b>					
					<b>MONTANT</b>
Total des dépenses prévues au règlement :					863 133 \$
<b>À déduire : crédits affectés directement au financement des dépenses</b>					
Subventions confirmées et payées comptant :		+		- \$	
Contributions du fonds général, d'autres fonds et des réserves financières :		+		- \$	
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés (voir la section 6) :		+		- \$	
Autres / préciser :		+		- \$	
Total :					- \$
Emprunt prévu au règlement à approuver par la ministre :					= 863 133 \$
<b>A déduire : montants à percevoir après l'approbation de la ministre</b>					
Subventions payées comptant et/ou payables sur plusieurs années : <u>TECQ PROV</u>		+		863 133 \$	
Autres / préciser :		+		- \$	
Total :					- 863 133 \$
Emprunt à la charge de l'organisme municipal à répartir pour le service de dette ci-dessous :					= - \$
<b>Utiliser une ligne par terme prévu au règlement</b>					
Emprunt de : - \$		Le taux d'intérêt est de :		pour une durée de ans	
Emprunt de : - \$		Le taux d'intérêt est de :		pour une durée de ans	
Emprunt de : - \$		Le taux d'intérêt est de :		pour une durée de ans	
Emprunt de : - \$		Le taux d'intérêt est de :		pour une durée de ans	
Total: - \$		Service de la dette total annuel à répartir à la section 4 :		- \$	
<b>3 Répartition du service de la dette entre les contribuables (%)</b>					
Ensemble de la municipalité		+ Riverains		+ Secteur	
=		=		=	
<b>4 Fardeau fiscal annuel du contribuable concerné</b>					
<b>A - CHARGE FISCALE LIÉE À L'EMPRUNT POUR LE CONTRIBUABLE MOYEN</b>					
Territoire concerné et mode d'imposition	Répartition à la charge des contribuables (\$)	Assiette totale imposable	Unité moyenne imposable	Charge fiscale du contribuable	
<b>Imposition selon l'évaluation</b>					
Ensemble de la municipalité	÷	x	=	- \$	
Secteur ou riverains	÷	x	=	- \$	
<b>Imposition selon la superficie</b>					
Ensemble de la municipalité	÷	(en mètres carrés) x	(en mètres carrés)	= - \$	
Secteur ou riverains	÷	(en mètres carrés) x	(en mètres carrés)	= - \$	
<b>Imposition selon l'étendue en front</b>					
Ensemble de la municipalité	÷	(en mètres) x	(en mètres)	= - \$	
Secteur ou riverains	÷	(en mètres) x	(en mètres)	= - \$	
<b>Imposition selon une tarification (compensation par unité, compteur, etc.)</b>					
Ensemble de la municipalité	÷	(unité, compteur) x	(unité, compteur)	= - \$	
Secteur ou riverains	- \$ ÷	(unité, compteur) x	(unité, compteur)	= - \$	
Total du service de la dette :		<b>TOTAL (A)</b>		- \$	
<b>B - FARDEAU FISCAL ACTUEL</b>					
Taxe(s) générale(s) sur la valeur foncière:	taux	/ 100 \$ X	évaluation	= - \$	
Tarification :	eau	+ égouts	+ ordures	= - \$	
Autres taxes, préciser :				= - \$	
		<b>TOTAL (B)</b>		- \$	
Total du fardeau fiscal :		<b>(A + B)</b>		- \$	

**5 Disponibilité du fonds général, d'autres fonds et de réserves financières**

L'organisme municipal dispose actuellement des crédits pour un montant de \_\_\_\_\_ \$ provenant du fonds général, de tout autre fonds et de réserves financières pour l'affecter au présent règlement.

**6 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés**

**À compléter si vous utilisez un seul solde disponible de règlements d'emprunt fermés. Si plusieurs soldes disponibles sont utilisés, veuillez compléter l'annexe qui se trouve sur le site du MAMH.**

Numéro du règlement dont l'objet est **entièrement** terminé : \_\_\_\_\_

Montant de l'emprunt financé :			_____ - \$
Plus l'appropriation des autres sources de financement :	+		_____ - \$
<b>Total du financement permanent :</b>			_____ - \$
Moins les dépenses affectées à ce règlement :	-		_____ - \$
<b>Solde disponible au règlement considéré :</b>			_____ - \$
Moins la partie déjà affectée à d'autres fins :	-		_____ - \$
Moins la partie affectée au présent règlement :	-		_____ - \$
<b>Solde disponible résiduel :</b>			_____ - \$

**7 Dépenses engagées**

En vertu des articles 544.1 de la Loi sur les cités et villes ou 1063.1 du Code municipal du Québec, le renfouement du fonds général pour les dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement ne doit pas excéder 5 % des dépenses prévues au règlement. Le taux est de 10 % si le règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter.

En date du 19 mai 2023, la dépense engagée au règlement no 23-944 est de 1 421 \$


**8 Zone d'intervention spéciale (ZIS)**

À la suite des inondations printanières de 2019, le gouvernement du Québec a décrété une ZIS. L'objet prévu au règlement d'emprunt sera-t-il entièrement réalisé à l'extérieur du territoire d'application de la ZIS? Oui  Non

Si non, confirmez-vous que les interventions qui seront effectuées à l'intérieur du territoire d'application de la ZIS respecteront les règles particulières prévues par le décret? Oui  Non

**9 Attestation des renseignements fournis**

Je, Josée Latour, trésorière, certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts. (fonction)

Date 21 avril 2023	Numéro de téléphone (418) 763-5511	Poste 701	Signature : 
-----------------------	---------------------------------------	--------------	--

Courriel : tresorerie@villesadm.net

**Documents à transmettre, dans la plupart des cas, pour obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt :**

- 1) Avis de motion
- 2) Extrait du procès-verbal ou résolution pour le dépôt du projet de règlement
- 3) Copie du projet de règlement déposé incluant ses annexes
- 4) Résolution d'adoption du règlement, le cas échéant
- 5) Copie certifiée conforme du règlement
- 6) Annexes du règlement, dont une estimation de la dépense détaillée, signée et datée conformément au règlement
- 7) Copie du document confirmant le versement d'une subvention, le cas échéant
- 8) Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9) Certificat de publication de l'avis public
- 10) Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 11) Autres documents pertinents en cas de scrutin référendaire
- 12) Fiche de règlement d'emprunt remplie et signée

\*\*\* L'envoi de l'ensemble de la documentation contribue à l'efficacité de traitement de votre demande \*\*\*

**Pour expédier les documents :**

Utiliser le Système de transmission des actes financiers pour approbation (STAF) accessible à partir du [Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales \(PGAMR\)](#)

Pour joindre la Direction de l'information financière et du financement : 418 691-2010

## Règlement no 23-944

**Décrétant un emprunt de 863 133 \$ afin de financer la subvention du  
ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée  
dans le cadre du programme TECQ 2019-2023**

### ANNEXE A

Ministère des  
Affaires municipales  
et de l'Habitation

Québec

Direction des programmes d'infrastructures d'eau

Québec, le 21 novembre 2018

Monsieur Martin Richard  
Directeur général  
Ville de Sainte-Anne-des-Monts  
6, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1A1

Copie remise à:

*Son-François Martin*  
*C. par courriel*

Objet : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts  
et des chaussées  
N/Réf.: (04037)

Monsieur,

Nous avons reçu, le 30 juillet 2018, le plan d'intervention pour le renouvellement des  
conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de votre ville.

À la suite de notre examen et au regard des exigences du *Guide d'élaboration d'un plan  
d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des  
chaussées*, nous vous confirmons que nous sommes d'accord avec ce plan  
d'intervention.

Si des renseignements additionnels étaient requis, M<sup>me</sup> Sonia Perron, ing. jr de la  
Direction programmes d'infrastructures d'eau peut être jointe au numéro de téléphone  
418 691-2005, poste 3708 ou par courriel à l'adresse [sonia.perron@mamh.gouv.qc.ca](mailto:sonia.perron@mamh.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur.

*Karim Senhaji*

Karim Senhaji, ing.

c. c. M. Éric Côté, ing., Norda Stelo